



Société civile et libertés publiques en Asie centrale post-soviétique

Sébastien PEYROUSE *

Depuis 2003, l'espace post-soviétique a été secoué par plusieurs « révolutions » qui ont conduit au renversement pacifique des élites en place en Géorgie, en Ukraine, puis au Kirghizstan. Les interrogations quant aux intentions des acteurs de ces « révolutions » et à la réalité des changements politiques qu'affirment revêtir ces événements, restent un sujet de débat dans les milieux scientifiques. Notre objectif ici n'est pas de commenter la « révolution des tulipes » qui s'est déroulée au Kirghizstan en mars 2005 et a conduit au renversement du président Askar Akaev, en place depuis 1991, ni d'analyser si l'insurrection d'Andijan qui a eu lieu en Ouzbékistan le 13 mai 2005, soit moins de deux mois après les événements kirghizes, doit être considérée comme une « révolution manquée ». Cet article cherche plutôt à s'interroger sur la situation de ce que les associations de défense des droits de l'homme définissent comme la « société civile » et la possibilité d'exercer les libertés publiques auxquelles ont souscrit les Etats d'Asie centrale en signant de multiples traités internationaux. La peur d'une nouvelle « révolution » venue des milieux associatifs et des *medias* indépendants offre en effet aux pouvoirs en place des arguments en faveur d'un durcissement autoritaire des régimes instaurés lors de l'indépendance de 1991¹.

Le but de cet article n'est pas de dresser la liste des violations des droits de l'homme ayant eu lieu dans les cinq Etats d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), mais d'évoquer la difficulté des autorités politiques actuelles, toutes formées à la période soviétique, à appréhender la question des « libertés publiques » autrement que sur le mode de la répression. La question de l'émergence

d'une « société civile » dans les anciennes républiques soviétiques est particulièrement politique et le concept même de « société civile » très discuté. Sans revenir sur ces débats théoriques, on cherchera ici à noter un fait majeur pour comprendre les sociétés centre-asiatiques contemporaines : hormis les réseaux familiaux et les factions traditionnelles qui structurent les sociétés de cette région², celles-ci se distinguent par leur faiblesse organisationnelle, due tout autant au legs soviétique visant à enrégimenter des individus qu'à la présidentialisation extrême des pouvoirs actuels. La vie associative, qui se distinguait, à la période soviétique, par l'obligation de participer aux activités collectives propageant l'embrigadement idéologique du régime, n'a connu qu'un faible développement dans les années 1990³. Bien que chacune des républiques présente des spécificités, les cinq États ont partagé un même schéma d'évolution : les possibilités de liberté d'expression ou d'association ont été régulièrement remises en cause depuis l'indépendance et se sont très largement dégradées en quinze ans. A travers cet exemple, on réfléchira donc aux logiques paternalistes qui dominent aujourd'hui les rapports entre Etat et société en Asie centrale.

La question du respect des droits fondamentaux

Dans la deuxième moitié des années 1980, la société soviétique profite des réformes amorcées par Mikhaïl Gorbatchev en matière de libéralisation politique. Les Etats d'Asie centrale se distinguent alors par leur peu d'entrain à mettre en pratique la « *perestroïka* » et la « *glasnost* » tant vantées à Moscou. Ils voient toutefois, eux aussi, apparaître de nouveaux mouvements associatifs plus ou moins politisés dont certains diffusent un discours en opposition à celui du pouvoir en place. Après l'accession à l'indépendance, les nouvelles Constitutions votées en 1992-1993 garantissent le respect des droits fondamentaux mais sont très rapidement détournées de leur sens premier par le développement de nouvelles législations autoritaires qui durcissent les conditions d'exercice des libertés publiques. Dans la deuxième moitié des années 1990, l'autoritarisme des pouvoirs en place s'accroît, même si de très sensibles différences subsistent entre les républiques les plus dictatoriales – le Turkménistan et l'Ouzbékistan – et les plus libérales – Kirghizstan, Tadjikistan et Kazakhstan.

Si chaque Etat d'Asie centrale a signé de nombreux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont ceux de l'ONU et de l'OSCE, les protestations de ces organisations internationales n'ont pas abouti à des résultats concrets, en particulier en Ouzbékistan et au Turkménistan, qui font figure d'Etats particulièrement autoritaires. Dans toutes les républiques de la région, le pouvoir judiciaire, officiellement indépendant de l'exécutif, est en réalité entièrement soumis à ce dernier : le président nomme les juges et dispose du droit de les révoquer. Par ailleurs, les salaires très bas perçus par le personnel du ministère de la Justice et les services de sécurité suscitent une importante corruption. Les procédures judiciaires restent très opaques : au Tadjikistan, l'accusation gagne environ 90 % des procès, un chiffre statistiquement impossible à justifier si ce n'est par l'achat des verdicts et l'impossibilité, pour la défense, de s'organiser⁴. Les détentions arbitraires sont fréquentes, en particulier pour les opposants politiques dans les républiques où ceux-ci parviennent encore à s'exprimer. C'est par exemple le cas au Kazakhstan où, en 2002, Moukhtar Abliazov et Galymjan Jakianov, *leaders* du principal parti opposé au président Nursultan Nazarbaev, « Choix démocratique du Kazakhstan », ont été accusés de malversations diverses et emprisonnés⁵.

La peine de mort a été abolie ou arrêtée par moratoire au Kazakhstan, Kirghizstan et Tadjikistan à la fin des années 1990⁶. Au Turkménistan, son abolition formelle en 1999 n'a pas laissée dupe la communauté internationale puisque les opposants politiques continuent à être liquidés physiquement. Elle a été officiellement maintenue en Ouzbékistan et le pays est aujourd'hui accusé d'exécuter plus d'une centaine de personnes par an⁷. De manière générale, la plupart des accusés ne choisissent pas leurs avocats et ceux-ci ne peuvent que rarement rencontrer leurs clients. Nombre de procès ont lieu à huis clos, sans que journalistes, militants des droits de l'homme ou représentants des organisations internationales ne puissent y assister. L'accès à la défense est souvent extrêmement difficile, voire impossible : ainsi, lors du procès des accusés de l'insurrection d'Andijan, en septembre 2005, les avocats de la défense n'ont pas défendu leurs clients, certains ont même soutenu la plaidoirie de l'accusation et se sont excusés d'avoir à défendre des criminels. Tous les accusés ont été obligés de reconnaître leur culpabilité, nombre d'entre eux ont dénoncé, dans leur déclaration finale, l'implication des *medias* étrangers et ont insisté sur la magnanimité du peuple ouzbek et le caractère équitable du procès⁸.

Les régimes turkmène et ouzbek sont également soupçonnés de pratiquer la torture et d'avoir maintenu les procédés du régime soviétique consistant à interner en hôpitaux psychiatriques des opposants politiques et militants des droits de l'homme, alors soumis à des traitements médicaux par psychotropes⁹. La police est connue pour torturer les inculpés afin de leur extorquer des aveux. En Ouzbékistan, les conditions de détention sont particulièrement difficiles et conduisent chaque année à la mort de plusieurs détenus. La plupart de ces affaires ne débouchent sur aucun résultat d'enquête, même si, ces dernières années, plusieurs gardiens et responsables de prisons ont été sanctionnés. Ces cas de tortures, parfois également mentionnés au Tadjikistan¹⁰, sont considérés comme réguliers en Ouzbékistan : les témoignages recueillis par les organisations de droits de l'homme mentionnent coups corporels, aiguilles enfoncées dans les ongles, torture à l'électricité, viols, ou bien encore ébouillantage, comme en 2002 pour deux militants supposés du *Hizb ut-Tahrir*¹¹.

Comme à l'époque soviétique, le droit de manifester, bien qu'officiellement reconnu, est extrêmement réduit dans la pratique. En Ouzbékistan, les rassemblements politiques sont systématiquement interdits et conduisent leurs *leaders* à des peines de prison. Seules certaines manifestations de mécontentement populaire venues des milieux paysans et marchands ont réussi à surprendre le pouvoir par leur rapidité de propagation et ont pu se tenir quelques heures avant d'être interrompues par les forces de l'ordre¹². Au Kazakhstan, les autorités sont en droit de réprimer les marches ou réunions publiques qui « troubleraient l'ordre public », une définition suffisamment vague pour permettre au pouvoir de limiter toute expression collective contestataire. Par ailleurs, la procédure obligatoire nécessaire pour obtenir le droit de manifester a été rendue plus difficile par de nouvelles lois. Les organisateurs, voire les participants à des manifestations non autorisées se sont vus infliger des peines de détention provisoire et des amendes élevées pour les revenus moyens du pays. Les rassemblements de mouvements d'opposition, tels le « Choix démocratique du Kazakhstan », sont régulièrement interdits. Un schéma analogue s'est dessiné au Kirghizstan, où le droit de rassemblement a été considérablement restreint au fil des années 1990, à mesure que le pouvoir du président Askar Akaev se voyait remis en cause.

Le droit de grève, inexistant dans la pratique en Ouzbékistan et au Turkménistan, est très limité dans les autres républiques. Au Kazakhstan par

exemple, la grève n'est autorisée que si le problème n'a pas été résolu par les procédures d'arbitrage obligatoires. De plus, les grèves sont interdites dans les entreprises qui fonctionnent nuit et jour, ainsi que dans un certain nombre d'autres, considérées comme « stratégiques », et dont la liste est dressée par l'Etat. Les syndicats sont quasiment inexistantes dans la région ou restent, dans la tradition soviétique, un instrument de propagande de l'Etat sur le lieu de travail. Au Kazakhstan, malgré une loi autorisant la constitution d'associations au sein des entreprises, les ouvriers appartenant à des syndicats indépendants se sont plaints de subir d'importantes pressions, certains ayant été rétrogradés ou ayant vu leur salaire diminuer¹³.

Les difficultés économiques de la « transition » ont également suscité l'affaiblissement du droit des femmes, qui perdent de plus en plus nettement les acquis de la période soviétique comme le droit de travailler, en particulier dans les Etats les plus traditionalistes comme l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Par ailleurs, selon une étude menée par le ministère de l'intérieur kazakhstanaise, plus de la moitié des femmes seraient victimes de violences conjugales, un chiffre en constante augmentation. En Ouzbékistan, aucune mention juridique spécifique n'est faite à cette question, les violences domestiques étant considérées comme une affaire interne aux familles. Les droits des enfants déclinent eux aussi rapidement. Au Kirghizstan, on compte plusieurs dizaines de milliers d'enfants des rues. En Ouzbékistan et au Tadjikistan, les élèves sont recrutés dès l'âge de la scolarisation (6-7 ans) pour la récolte du coton, où leur travail est à peine rémunéré¹⁴. Ces périodes de deux, trois, voire quatre mois privent des centaines de milliers d'enfants et d'adolescents de leur scolarisation plusieurs mois par an. Enfin, le trafic humain a connu un considérable développement depuis ces dix dernières années, facilité par la détérioration des conditions économiques. La ville de Och, au Kirghizstan, est par exemple connue pour être l'un des grands lieux de départ de jeunes femmes en direction des pays du Golfe.

La mise sous tutelle des medias centre-asiatiques

Dénoncé en tant que « quatrième pouvoir », les *medias* ont rapidement été considérés comme la première cible des autorités politiques et sont donc confrontés à de fortes pressions. Les règlements administratifs

constituent l'un des outils principaux de régulation des activités des journaux non étatiques, car ils permettent aux autorités de se disculper de l'accusation de censure ou de délit d'opinion. Ainsi, les cinq Etats d'Asie centrale ont préservé de nombreuses méthodes de contrôle datant du régime soviétique¹⁵, par exemple la règle de l'enregistrement : pour être autorisé à diffuser, tout journal doit présenter au ministère de la Justice ses objectifs et statuts, la liste des membres du comité de rédaction, son mode de financement, etc. Cette procédure, en apparence purement administrative, permet d'interdire les journaux trop critiques en utilisant une voie légale. Ces enregistrements ne sont accordés que pour des périodes de un à trois ans. Ainsi, en Ouzbékistan, les autorités ont exigé que toutes les associations se soumettent à une nouvelle procédure d'enregistrement en 2003. De plus, l'agence en charge du contrôle des *medias* dispose du droit de supprimer ces licences sans attendre le jugement du tribunal. Au Tadjikistan, l'obtention d'une licence suppose de nombreux frais qui empêchent les médias indépendants sans soutien financier extérieur d'accéder à ce statut officiel.

Le pouvoir exerce également son contrôle sur l'ensemble du domaine de l'édition. Ainsi, en Ouzbékistan, toutes les imprimeries sont propriété de l'Etat, ce qui empêche les journaux d'opposition d'avoir accès à du papier et du matériel typographique. Dans les républiques où le système privé est plus développé, de nombreuses pressions sont exercées sur les imprimeurs privés qui, en publiant des journaux d'opposition, prennent le risque de subir, eux aussi, une fermeture administrative. Au Kazakhstan ou au Tadjikistan, plusieurs partis d'opposition ont été obligés de faire imprimer leurs journaux à l'extérieur des frontières de la république, par exemple au Kirghizstan, mais cette méthode s'est soldée par un échec, les douanes réussissant souvent à bloquer l'entrée de ces exemplaires sur le territoire national. La fiscalité s'est, elle aussi, révélée un moyen efficace de lutte contre la diffusion des journaux indépendants, en particulier pour les républiques les plus libérales. Au Kirghizstan, ces méthodes se sont accentuées au début de la décennie 2000, lors du durcissement du régime d'Askar Akaev, et les principaux journaux d'opposition ont alors été l'objet d'un véritable harcèlement juridique et fiscal¹⁶. Le Tadjikistan, qui s'efforce de respecter le principe de la liberté de presse spécifié dans le cadre des accords de paix de juin 1997, a lui aussi considérablement accru le contrôle sur les *medias* à

partir de 2003, à l'issue d'un *referendum* qui a concentré les pouvoirs entre les mains du président Emomali Rakhmonov¹⁷.

Les pouvoirs locaux ont également suivi la méthode, employée régulièrement en Russie, qui consiste à remplacer la direction éditoriale des *medias* trop virulents par des personnalités proches des autorités politiques, qui nuancent ainsi discrètement le discours tenu à l'encontre du pouvoir. Par ailleurs, les autorités n'hésitent pas à orchestrer de grandes campagnes médiatiques contre leurs opposants politiques ou les journalistes indépendants, souvent accusés d'être membres de groupes islamistes intégristes ou de réseaux de vente d'armes et de drogue¹⁸. Au Kazakhstan, le cas le plus célèbre fut celui de Sergeï Douvanov, un journaliste connu pour sa dénonciation de la corruption de la famille présidentielle. Il a été emprisonné en 2002, officiellement pour viol sur mineur et, bien qu'il soit très vite apparu que l'accusation avait été montée de toutes pièces, Douvanov a été condamné à une lourde peine de prison et ne sera relâché sous la pression internationale qu'en 2004¹⁹. A l'approche de chaque échéance électorale, les quelques *medias* encore indépendants existant au Kazakhstan, Kirghizstan et Tadjikistan subissent de fortes pressions et l'opposition a très peu accès à la scène publique. Ainsi, au Kazakhstan, les organisations internationales ont fortement critiqué la campagne électorale des élections présidentielles de décembre 2005, durant laquelle les partis d'opposition enregistrés n'ont pu disposer d'un temps d'antenne égal à celui de Nursultan Nazarbaev, candidat à un nouveau mandat présidentiel²⁰.

Au Kazakhstan et au Kirghizstan -les deux Etats ayant mis en pratique une rapide privatisation de leur économie dans les années 1990-, l'entrée de capitaux privés dans les *medias* a permis, dans un premier temps, d'assurer une réelle diversité d'opinions politiques puis, dans un second temps, d'y mettre un terme. En effet, le système d'achat de licence de diffusion, principalement pour la télévision et la radio, a permis au pouvoir de contraindre à la fermeture nombre de diffuseurs indépendants qui n'ont pu suivre l'envolée des prix. Ainsi, au Kazakhstan, plus d'une trentaine de radios ne pouvant s'acquitter du montant exigé ont dû fermer durant la décennie 1990²¹. Certains de ces *medias* ont été rachetés par de grands *holdings* privés proches du pouvoir : aujourd'hui, près de 80 % du paysage audiovisuel

kazakh est propriété de la fille aînée du président, Dariga Nazarbaeva et de son mari, qui possèdent le groupe Khabar. Au Kirghizstan, la fille de l'ancien président, Bermet Akaeva, dirigeait jusqu'à la « révolution » de mars 2005 le principal quotidien de la capitale Bichkek, *Vetchernyj Bichkek*, tandis que plusieurs chaînes indépendantes avaient été rachetées par des compagnies proches du fils du président, Aïdar Akaev.

La difficulté de l'opposition politique à posséder ses propres journaux ou *medias* télévisuels l'a conduite à s'appuyer sur de nouveaux moyens de communication tels qu'Internet. En effet, nombre de mouvements d'opposition, qu'ils soient encore présents dans les pays ou installés à l'étranger, ont créé leur propre site web. Si l'accès à Internet reste libre au Kazakhstan, au Kirghizstan et au Tadjikistan (bien qu'il soit, en réalité, limité aux populations urbaines et classes moyennes, et n'atteigne pas encore les milieux ruraux), son usage est extrêmement restreint en Ouzbékistan et au Turkménistan. Ainsi, les cafés Internet sont très contrôlés dans la première république et interdits dans la seconde, seules les ambassades et organisations internationales, ainsi que certaines administrations turkmènes ayant le droit d'avoir leur propre connection. Par ailleurs, dans toutes les républiques, les pouvoirs politiques se sont rapidement employés à contrôler l'accès aux sites dissidents et ont mis en place des filtres informatiques qui empêchent de les consulter à l'intérieur du pays, une technique particulièrement employée au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

L'effondrement économique qui a suivi la disparition de l'Union soviétique et la rupture des liens entre républiques ont brutalement appauvri les populations d'Asie centrale, dont le niveau de vie avait augmenté dans les années 1960-1980 en grande partie grâce à la manne financière venue du centre moscovite. Ce contexte économique rend l'accès aux *medias* de plus en plus difficile, en particulier comparé à la période soviétique où les journaux, tous subventionnés, étaient vendus à des prix accessibles à tous. Dans les années 1990, la disparition des aides publiques, la privatisation et l'augmentation des prix du transport ont suscité une rapide hausse des tarifs, qui rendent la presse écrite abordable aux seules classes moyennes urbaines et à la bourgeoisie qui a émergé après l'indépendance. Hors des grandes villes, il est presque impossible de se procurer les journaux publiés dans la

capitale, en particulier dans les républiques où la géographie rend la circulation entre régions difficile, comme au Kirghizstan et plus encore au Tadjikistan. Dans ce dernier, des régions entières, telles le Pamir (région autonome du Nagorno-Badachkhan), n'ont quasiment pas accès aux journaux venus de la capitale.

Si l'entrée dans l'économie de marché fut difficile pour les *medias* indépendants des trois républiques les plus libérales, la situation est tout autre en Ouzbékistan et au Turkménistan. Les autorités locales ont au contraire maintenu la tradition soviétique d'un abonnement obligatoire aux journaux officiels (les seuls autorisés à être publiés) et continuent donc à subventionner à perte l'édition d'un quotidien officiel et de journaux spécialisés. Ainsi, le principal quotidien ouzbek, *Pravda Vostoka (la Vérité de l'Orient)*, avait vu ses ventes s'effondrer au fil des années 1990 jusqu'à ce que le pouvoir décide de reprendre en main la diffusion du journal. Aujourd'hui, les fonctionnaires, et tout particulièrement les enseignants, considérés comme des pièces maîtresses dans la diffusion de l'idéologie d'Etat, ont obligation d'acheter plusieurs journaux officiels, dont le prix de l'abonnement est directement prélevé sur leurs salaires. Dans des régions comme le Khorezm, certains se sont vu menacés de perdre leurs postes ou leurs retraites s'ils refusaient d'obtempérer²².

Cette limitation de la liberté d'expression n'est pas mise en pratique uniquement par des législations, des règlements administratifs ou financiers restrictifs, mais également par un contrôle accru sur le contenu même des discours. L'argument officiel justifiant cette immixtion concerne la préservation de la stabilité nationale et l'interdiction de tout discours appelant à la haine interethnique ou interreligieuse. Un certain nombre de thèmes sensibles sont tout spécifiquement interdits, par exemple les problèmes interethniques -déclarés officiellement inexistant dans tous ces Etats- ainsi que les questions de corruption. L'argument sécuritaire est bien évidemment de mise : les autorités ne cessent de mettre en avant les multiples dangers de déstabilisation auxquels seraient confrontés les nouveaux Etats. Elles mentionnent par exemple l'existence de diverses « cinquième colonnes », celles-ci pouvant être tant les minorités russes représentantes de l'ancienne

puissance coloniale, que les mouvements islamistes ou bien les ONG soutenues par des fonds occidentaux²³.

Le Turkménistan a largement utilisé cet argument dès la première moitié des années 1990 pour interdire non seulement les *medias*, mais également, en 2001, le théâtre, le ballet ou l'opéra, soudainement décrétés « contraires à l'esprit turkmène ». Au Kazakhstan, un texte adopté en 1998 permet aux autorités de suspendre sans préavis l'activité de tout journal qui constituerait une « menace à la sécurité nationale ». Le président Nazarbaev s'est également fait remarqué en dénonçant l'influence médiatique étrangère. En 2002, il a affirmé vouloir mettre un terme aux critiques des journalistes à l'encontre de son administration et réduire « *le développement de la culture de masse et de mœurs étrangères à la mentalité kazakhstanaise dû aux medias.* »²⁴ Dans cette perspective ont également été adoptées, dans tous les Etats de la région, des lois protégeant « la dignité et l'honneur du président », concept souvent étendu aux membres du gouvernement et à l'administration, qui permet d'engager des poursuites contre tout *media* dont les propos sont jugés diffamatoires. Par ailleurs, tous les journaux étrangers, y compris ceux venus de Russie, sont interdits de diffusion en Ouzbékistan et au Turkménistan.

La censure, qui a été abolie au Kazakhstan et au Kirghizstan après l'indépendance, ne l'a été en Ouzbékistan qu'en 2003, même si, dans les faits, l'autoritarisme du pouvoir empêche toute expression d'un discours non conformiste. Le maintien d'un service administratif spécifiquement dédié au contrôle des *medias* s'accompagne également d'une forte autocensure, les journalistes ne souhaitant pas prendre le risque de perdre leur travail ou de mettre en péril leurs familles. Au Tadjikistan, les journalistes sont autorisés à dénoncer la corruption de la structure administrative dans sa globalité, mais non celle liée directement au président Rakhmonov et à son clan. En Ouzbékistan, chaque nouvel acte terroriste suscite un contrôle accru de la presse : les journalistes qui refusent d'accuser de manière systématique le *Hizb ut-Tahrir* ou de présenter ces déstabilisations comme venues de l'étranger, et qui insistent au contraire sur leurs soubassements internes au pays, sont licenciés, menacés, voire violentés par les services de sécurité. La république la plus caricaturale en ce domaine reste cependant le

Turkménistan qui, dans la grande tradition stalinienne, a fait de tous les journaux nationaux ou locaux des organes de relais du culte de la personnalité qui entoure le président Saparmurad Niazov.

Après les « révolutions de couleur » : les durcissements des années 2004-2005

Les « révolutions de couleur » qui ont touché trois des Etats post-soviétiques entre 2003 et 2005 ont conduit, dans les républiques voisines, à une importante crispation politique des élites en place. Dès 2004, les autorités des Etats centre-asiatiques décident de durcir leur législation à l'encontre des ONG installées dans le pays, qu'il s'agisse d'associations locales, d'institutions occidentales (*Open Society, Freedom House, National Endowment for Democracy, German Marshall Fund, etc.*), ou de mouvements inspirés des révolutions serbe, géorgienne et ukrainienne (*Odpor, Kmara, Pora*). Le Tadjikistan tente par exemple de restreindre leurs activités en adoptant, le 14 avril 2004, une loi décrétant que les ambassades étrangères et ONG auront dorénavant à signaler au ministère des Affaires étrangères tous leurs contacts avec des activistes locaux. C'est en Ouzbékistan que la situation change le plus rapidement : une loi du 27 janvier 2004 oblige au réenregistrement de toutes les ONG avant le 1^{er} mars, ce qui permet aux autorités de liquider la fondation du mécène Georges Sörös, puis un décret du 4 février établit un Comité pour le contrôle des fonds internationaux reçus par les ONG locales, et enfin, le 13 février, un amendement apporté au code criminel (article 157) définit comme « trahison » toute transmission à l'étranger d'informations concernant la sécurité intérieure du pays, une définition suffisamment vague pour être laissée à l'appréciation du pouvoir. Islam Karimov a également fait fermer l'une des dernières agences de presse indépendantes, *Internews*, après que celle-ci ait publié un rapport très critique sur la situation des *medias* en Ouzbékistan. Après la révolution ukrainienne de la fin de l'année 2004, la répression à l'encontre des ONG s'est accélérée : même le gouvernement kazakh, pourtant sensible à son image démocratique en Occident, a entamé des procédures judiciaires à l'encontre d'une trentaine d'ONG qui ont été effectives au cours de l'année 2005.

La « révolution des tulipes » en mars 2005 au Kirghizstan²⁵, suivie, moins de deux mois après, par l'insurrection d'Andijan et sa sanglante

répression²⁶ ont accentué ces logiques autoritaires. Au Kazakhstan, une nouvelle loi, adoptée le 29 juin 2005, exige le réenregistrement de toutes les ONG présentes dans le pays, ainsi que la diffusion d'informations précises sur leurs financements. Après les événements d'Andijan, l'Ouzbékistan a été secoué par une vague de répression qui a touché l'ensemble de la société, et les autorités n'ont pas caché leurs intentions en ce sens. A l'échelle nationale, la répression est annoncée, entre autres, par le très officiel *Narodnoe slovo* : « *les mercenaires qui ont tué des soldats et officiers se sont noyés dans leur propre sang. C'est le sort de tous ceux qui porteront atteinte à l'Ouzbékistan. Il faut que les technologues politiques le sachent : eux-mêmes et leur complices seront éradiqués non seulement par les forces armées ouzbèkes, mais par le peuple, par la milice populaire* »²⁷. Dans la plus pure tradition soviétique, de fausses manifestations populaires ont été organisées afin de soutenir la politique gouvernementale, lors desquelles les manifestants ont brandi des slogans contre les ONG et les journalistes étrangers, réclamé l'expulsion des militants des droits de l'homme et réaffirmé leur soutien au président Islam Karimov.

L'un des objectifs des autorités a été d'arrêter tous ceux susceptibles de donner une version des faits différente de celle imposée par le pouvoir. Tous les *medias* ont reçu des consignes strictes diffusées dans une instruction du vice-Premier ministre, Roustam Azimov : *les medias « sont obligés de dire la vérité sur les événements tragiques d'Andijan, en partant exclusivement des propos du président Karimov du 14 et 17 mai* »²⁸. Selon le site des journalistes ouzbeks indépendants Arena, les services du SNB (l'ancien KGB) rédigeaient eux-mêmes les articles sur la « campagne de désinformation » menée par les *medias* étrangers, que les journaux locaux seraient ensuite obligés de publier. Des enseignants à l'université ont été contraints de menacer leurs étudiants d'expulsion si ceux-ci ne tenaient pas de propos publics blâmant le terrorisme. La presse s'en est également prise aux journalistes indépendants, accusés de diffamations contre l'Ouzbékistan. Ont été en particulier visés ceux qui avaient témoigné sur l'évacuation discrète de plusieurs centaines de corps, par exemple Saidjakhon Zainabidinov, représentant de l'ONG de défense des droits de l'homme « Appelatsia ». Plusieurs journalistes soupçonnés d'avoir été en contact avec les agences d'information étrangères ont été physiquement agressés. La *BBC*, *Nemeckaïa Volna*, ainsi que le site dissident

Ferghana.ru sont particulièrement dans la ligne de mire des autorités et le ton n'est guère à la modération : ainsi, le vice-Procureur, dans une déclaration du mois de septembre 2005, compare les journalistes à des hyènes et des chacals se nourrissant de cadavres²⁹.

De nombreux témoignages affirment également que les forces de police ainsi que les responsables des comités de quartier (*mahalla komiteti*) ont organisé du porte-à-porte afin de faire pression sur les habitants et sur certaines professions (par exemple les chauffeurs de taxis) pour leur interdire de parler des événements. De nombreux militants ont été interpellés par la police, assignés à résidence et accusés, dans le cadre d'une grande campagne médiatique, d'être payés par des commanditaires étrangers pour diffuser de fausses informations. Toute tentative de rassemblement non autorisé par le pouvoir est aujourd'hui immédiatement réprimée, même si quelques manifestations ont pu avoir lieu, par exemple à Makhmat, dans la région d'Andijan, où 500 personnes ont protesté quelques heures contre l'arrestation de trois militants des droits de l'homme, ou encore à Samarcande en faveur d'un activiste de l'opposition. Les conditions de détention des détenus dits religieux se sont encore plus durcies depuis le mois de mai et plusieurs membres ou anciens membres des premiers partis d'opposition comme Birlik ou Erk ont été arrêtés.

Selon de nombreux analystes, le recentrage, depuis le 11 septembre 2001, de la politique étrangère américaine sur des stratégies presque uniquement sécuritaires a ouvert la porte à tous les abus de la part des autorités locales centro-asiatiques, qui se sont considérablement enrichies par l'exploitation du pétrole et du gaz et ont continué à liquider toute forme d'opposition sous couvert de lutte contre le terrorisme. Si les théories géopolitiques faisant de l'Asie centrale le « carrefour » du vieux continent et de l'Ouzbékistan le « pivot » de son espace central ont bien été remises au goût du jour après l'effondrement de l'Union soviétique, elles signalent plus la redécouverte globale de cette zone mal connue qu'un intérêt géostratégique américain défini avec précision et assumé. Bien que considérée comme importante pour ses ressources, sa situation géopolitique, et devant être surveillée pour son instabilité politique, l'Asie centrale reste encore sur le mode du « virtuel » pour les États-Unis face à la réalité des conflits moyen-orientaux.

Néanmoins, la situation politique de cette zone s'est nettement dégradée au nom de la lutte contre l'extrémisme religieux. Cet argument reste d'autant plus utilisé que le spectre du danger intégriste est facilement compréhensible pour l'esprit public, surtout à l'heure d'un certain nombre d'événements perpétrés sur la scène internationale tout comme à l'intérieur des frontières centre-asiatiques (attentats à Tachkent en février 1999, incursions islamistes au Kirghizstan et au Tadjikistan à l'été 1999 et 2000, attentats en Ouzbékistan de mars-avril et juillet 2004). Ces événements ont été très largement instrumentalisés pour reconstruire la notion d'ennemi nécessaire à tout État qui s'arroge le monopole de l'expression publique. En effet, en se présentant comme les seuls garants de la protection des valeurs démocratiques et laïques, les pouvoirs en place ont élaboré une schématisation outrancière de toute forme d'autonomie de la société en l'assimilant à une opposition politique systématique qualifiée d'intégriste. Le « conspirationnisme » religieux à l'encontre de la laïcité des nouveaux Etats apparaît alors comme l'un des *leitmotivs* essentiels de l'autoritarisme des pouvoirs locaux.

L'Asie centrale dans son ensemble répond ainsi à un modèle d'autoritarisme post-soviétique que l'on retrouve par exemple dans la Biélorussie d'Alexandre Loukachenko, bien plus qu'à un schéma inspiré de la Turquie ou de l'Iran : les liens culturels et linguistiques avec ces pays ainsi que leur appartenance commune au monde musulman ne doivent pas effacer l'histoire des deux derniers siècles, faisant de l'Asie centrale un espace profondément russifié et soviétisé dans ses modes de fonctionnement et ses cadres conceptuels. Les chefs d'Etat ont d'autant plus cherché à développer ce modèle d'autoritarisme laïque ou de laïcité autoritaire, présenté comme « éclairée », que, depuis 2001, la région met en avant son rôle de rempart face à l'islamisme, ce qui permet aux pouvoirs en place de jouer la carte du chantage en cas d'effondrement de leur régime, tout en renforçant à outrance leur autoritarisme. L'idée d'une rupture profonde des systèmes politiques lors de la disparition de l'Union soviétique en 1991 est donc à nuancer : en Asie centrale, la peur d'une autonomie de la « société civile » s'est maintenu au sein des élites dirigeantes, par ailleurs en place depuis les années 1970, et les « révolutions » en cours, si elles annoncent bien une coupure, tout au moins symbolique, avec le passé, ne signalent pas nécessairement la sortie du paradigme post-soviétique.

* Observatoire des Etats post-soviétiques (INALCO, Paris), Ancien pensionnaire scientifique de l'IFEAC (Tachkent)

Note

1. Les références données dans cet article ont été volontairement limitées à des sources principalement occidentales afin d'être accessibles aux non russophones. Sur un bilan politique général de l'Asie centrale quinze ans après l'indépendance, voir Laruelle M., Peyrouse S. *Asie centrale, la dérive autoritaire. Cinq républiques entre héritage soviétique, dictature et islam*, Paris, Autrement - CERI, 2006.
2. Sur le sujet des factions traditionnelles, voir Petric B. M. *Pouvoir, don et réseaux en Ouzbékistan post-soviétique*, Paris, PUF, 2002.
3. Sur la question du faible développement des milieux associatifs en Asie centrale, consulter Ruffin M. H., Waugh D. *Civil Society in Central Asia*, Seattle - London, The Central Asia - Caucasus Institute, 1999.
4. Voir les nombreux rapports d'*Amnesty International* sur cette question, www.amnesty.org.
5. Consulter les journaux d'opposition comme *xxi vek*, *Respublika*, *Kazakhskaja pravda* et *Svoboda slova*.
6. Il semble toutefois, en 2005, que des débats internes aux cercles au pouvoir dans ces Etats aient évoqué la possibilité de mettre fin à ces moratoires.
7. Ce chiffre a été avancé par l'ONG locale « Mères contre la peine de mort et la torture ».
8. Consulter les rapports de Human Rights Watch sur ces procès, par exemple *Ouzbekistan: Andijan Show Trial Ends With Guilty Verdict* du 14 novembre 2005 sur le site <http://www.hrw.org/doc?t=europe&c=uzbeki>.
9. L'un des cas les plus récents est celui de la militante des droits de l'homme Elena Urlaeva. Voir le rapport de l'association « Forum 18 » du 3 octobre 2005 sur le site www.forum18.org.

10. Consulter le journal d'opposition tadjik *Charogi Ruz*, publié sur Internet, www.charogiruz.ru.
11. Cas cité dans le rapport de Human Rights Watch, *Creating enemies of the State. Religious persecutions in Ouzbékistan*, 2004.
12. Pour une analyse de la situation politique en Ouzbékistan, voir Poujol C. *Ouzbékistan. La croisée des chemins*, Paris, Belin, 2005.
13. Voir les rapports de mission de Daniel Chichereau sur la situation syndicale en Ouzbékistan et au Kazakhstan, 2003-2004, disponibles à l'Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC), Tachkent.
14. Voir Leroi R. « La filière coton en Asie centrale. Le poids de l'héritage », *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1027, 2002, pp. 40-51.
15. Sur le legs soviétique, voir Peyrouse S. (dir.) *Gestion de l'indépendance et legs soviétique en Asie centrale*, *Les Cahiers d'Asie centrale*, n°13-14, IFEAC - Edisud, 2004.
16. Consulter les journaux d'opposition comme *msn*, *Respublika* et *Obchtchestvennyj reïting*.
17. Guérin F. « Tadjikistan 2004. La fin d'une exception en Asie centrale ? », *Le Courrier des pays de l'Est*, n°1047, 2005, pp. p.178-192.
18. L'accusation d'islamisme est devenue le *leitmotiv* des autorités pour interdire tout mouvement d'opposition ou tout individu non conformiste. Sur l'islamisme en Asie centrale, voir Naumkin V. V. *Radical Islam in Central Asia. Between pen and rifle*, Lanham, Boulde, Rowman & Littlefield, 2005 et Laruelle M., Peyrouse S. (dir.) *Islam et politique en ex-URSS (Russie d'Europe et Asie centrale)*, Paris, L'Harmattan - IFEAC, Coll. « Centre-Asie », 2005.
19. Sur la question de l'emprisonnement des journalistes, consulter les rapports de Reporters sans frontières disponibles sur leur site, www.rsf.org.
20. Voir le rapport de l'OSCE sur les dernières élections du 4 décembre 2005 sur le site de l'organisation, www.osce.org.

21. Olcott M. *Kazakhstan: unfulfilled promise*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 2002, p. 105.
22. Entretiens personnels menés par l'auteur en Ouzbékistan, 2002-2005.
23. Boukharbaeva B. « La presse écrite en Ouzbékistan » *Le courrier des pays de l'Est*, Paris, La Documentation française, n° 1021, 2002, pp. 33-40.
24. Discours de N. Nazarbaev à l'ouverture du premier congrès des journalistes indépendants le 12 mars 2002.
25. Pour une analyse de ces événements, on pourra consulter Pavlovskij G. O. (dir.) *Kirgizskij perevorot*, Moscou, Evropa, 2005.
26. Voir les rapports publiés sur ces événements : celui d'*International Crisis Group (ICG)*, *Ouzbekistan. The Andijan Uprising*, Asia Briefing n° 38, Bishkek-Bruelles, 25 mai 2005, celui de *Human Rights Watch (HRW)*, *Burying the Truth. Ouzbekistan rewrites the story of the Andijan massacre*, septembre 2005, vol. 17, n°6 (D), et ceux de *Institute of War and Peace Reporting (IWPR)*, ainsi que Mejer M. M. (dir.) *Srednââ Aziâ: andižanskij scenarij?*, Moscou, Evropa, 2005. La version officielle ouzbèke n'a obtenu aucun soutien en Occident, si ce n'est celui de Shirin Akiner, professeur à SOAS (Londres), qui s'est fait le porte-parole de celle-ci dans son rapport « Violence in Andijan, 13 May 2005: An Independent Assessment », *Silk Road Paper*, Washington, Central Asia-Caucasus Institute, juillet 2005.
27. *Narodnoe slovo*, Tachkent, 22 juin 2005.
28. *Revue de presse de l'Ambassade de France en Ouzbékistan*, 23 mai - 5 juin 2005.
29. Cité par Ežkov S. "Šakaly prokuroram ne tovarišči. Kommentarii k "andižanskomu" rassledovaniû Genprokuratury Uzbekistana", *Arena*, 15 septembre 2005, consultable sur www.centrasia.ru.



